

[Traduction]

J'ai été heureux d'entendre la préopinante prononcer tant de paroles encourageantes, d'autant plus qu'elle vient de l'autre bout du pays, d'une région dont beaucoup d'entre nous pensent qu'elle ne sympathise pas complètement avec le Canada français. L'honorable représentante nous a démontré que cette idée est probablement un mythe.

Je suis heureux qu'une commission royale ait proposé la nomination d'un commissaire des langues. Il y a longtemps que cela aurait dû être fait. Je ne voudrais pas froisser les membres de la fonction publique en disant que j'espère voir nommer une personne qui ne soit pas fonctionnaire. Je songe à la nomination de quelqu'un comme feu M. Laurendeau, qui était un Canadien de premier plan. Voilà le genre de personne que nous devrions choisir comme commissaire des langues.

J'espère que le nouveau commissaire aura la responsabilité de tout ce qui concerne ce domaine. Il y a, par exemple, l'école des langues; il y a le secrétariat, établi il y a quelque temps sur une base temporaire, sauf erreur, et dont le personnel a été sensiblement réduit ces derniers mois. En outre, il y a des conseillers en matière de bilinguisme dans la plupart des ministères et je crois que les autres dont on a besoin devraient être désignés aussitôt que possible. Malheureusement, certains conseillers ont l'impression qu'on s'embourbe quelque peu, vu que tant d'initiatives sont en marche actuellement—secrétariat, école de langues, et le reste. D'autre part, nous employons des traducteurs. A mon avis, chaque ministère a besoin non seulement de traducteurs, mais encore d'un rédacteur. Il faut un rédacteur. Par exemple, il y a de nombreux fonctionnaires qui n'ont plus l'occasion de se servir de leur langue maternelle depuis des années. Par conséquent, ils sont plutôt rouillés et s'ils devaient jamais rédiger des mémoires et des lettres dans leur propre langue, un rédacteur des services de traduction leur serait très utile. Il y a aussi les gens qui ont appris un peu le français en suivant des cours intensifs ou autres et qui, de retour au bureau, se trouvent incapables de mettre en pratique le français qu'ils ont appris. S'ils avaient des mémoires et des lettres à rédiger, un rédacteur du service des traductions pourrait corriger leurs textes et les mettre au point. A mon sens, ce serait là un bon service. Cela aboutirait aussi à la rédaction de beaucoup plus de textes dans la seconde langue au sein de la fonction publique.

[M. Stewart.]

• (9.10 p.m.)

Quand j'ai dit qu'il y aurait avantage à choisir le commissaire des langues en dehors de la fonction publique, je ne voulais aucunement déprécier le service public. Mais je tiens à dire, cependant, que les nominations au sein de la fonction publique ne sont pas toujours judicieuses et j'ai un très bon exemple à vous donner à ce sujet. Nous avons beaucoup entendu parler de la nécessité de confier certains postes à des personnes bilingues. Nous avons une école des langues; or le directeur général de cette école n'est pas bilingue. A mon avis, cela est inadmissible. C'est intolérable au Canada. S'il est un poste dans la fonction publique qui exige un titulaire bilingue, c'est sûrement celui de directeur général de l'école des langues. J'espère qu'on remédiera à cette situation avant longtemps.

Je veux citer un autre exemple. Il nous arrive parfois de nous embourber dans des considérations bureaucratiques. La norme spécifie tel ou tel chiffre: on doit donc s'en tenir à cela. Ma circonscription comprend une ville appelée Chapleau. Plus de la moitié de la population est francophone, mais le dernier recensement fixe cette proportion à 39 p. 100. Récemment avait lieu un concours pour le titulaire du bureau de poste de cette région. J'ai recommandé qu'une des qualités exigées des candidats devrait être de parler les deux langues; à mes yeux, il ne s'agissait pas d'un simple souhait, mais d'une nécessité absolue. La réponse que j'ai reçue mentionnait que si 40 p. 100 de la population étaient francophones, il faudrait exiger des candidats, le bilinguisme, mais comme seulement 39 p. 100 de la population étaient francophones, cette exigence ne pouvait être incluse dans les qualités requises. Voilà une façon de raisonner dont nous ne voulons pas. Je sais que dans cette région particulière la proportion dépasse 39 p. 100, mais là n'est pas la question. L'essentiel est que pour une différence de 1 p. 100, nous sacrifierons nos principes sur le bilinguisme. A mon avis, telle n'est pas la bonne attitude.

Deux ministères importants ont des postes d'agents du service extérieur. Nous disons que le Canada est officiellement un pays bilingue. L'image qui s'en reflète à l'étranger devrait être celle d'un pays bilingue. Pourtant nous permettons à des agents non bilingues du service extérieur de nous représenter à l'étranger. Il est vrai que ces dernières années et ces derniers mois on a fait en sorte de s'assurer que les nouveaux agents du service extérieur pourront parler couramment une autre langue que la leur dans un certain délai. Je crois que le premier ministre a laissé